



DOSSIER SPORTIF

ZONE DE QUALIFICATION

AMATEUR & AMATEUR FEMININE

SAISON 2021

Dossier à retourner à Cindy Bonneville à l'adresse suivante : cindy.bonneville@ffe.com
FFE Compétition - Parc Equestre Fédéral - 41600 LAMOTTE

> RAPPELS REGLEMENTAIRES

REGLEMENT FFE DES COMPETITIONS Dispositions spécifiques Horse-ball

Art 2.2 - Gestion et suivi des épreuves / B - Epreuves suivies par les responsables de zones

Les responsables de zones :

- . organisent le calendrier,
- . sont garants et valident le système sportif,
- . anticipent et gèrent les éventuelles annulations et/ou report d'étapes et/ou de rencontres,
- . valident le lieu des rencontres et l'ouverture des DUCs,
- . veillent à l'enregistrement et au suivi des résultats,
- . veillent à l'enregistrement des sanctions,
- . veillent, en collaboration avec le ou les référent(s) d'arbitrage de sa zone géographique, au suivi des officiels de compétitions,
- . font parvenir à la FFE le « dossier sportif » de la zone de qualification dont ils ont la charge au plus tard le 15 septembre (document disponible sur www.ffe.com).

Pour les phases qualificatives des :

- . Championnats Amateur,
- . Championnats Amateur Féminine?
- . Prologue Amateur Elite et Amateur Elite Féminin.

Art 2.3 - Organisation des épreuves / B - Division Amateur / 3. Amateur, Amateur Féminine / b) Phase de qualification

- Responsables des zones géographiques

Pour chaque zone géographique, un responsable est nommé par la FFE au plus tard le 1er septembre. La liste des responsables est disponible sur www.ffe.com.

Le responsable de zone gère la phase de qualification pour la zone dont il a la charge. Il est l'interlocuteur privilégié de la FFE. Leurs missions sont détaillées à l'article 2.2 / B.

- Référents d'arbitrage

Pour chaque zone géographique, un ou deux référents d'arbitrage doivent être identifiés par le responsable de zone ainsi que par la FFE. La liste des référents d'arbitrage disponible sur www.ffe.com.

Ils doivent notamment (en collaboration avec les responsables des zones) :

- . être présents sur la plupart des étapes de compétitions organisées sur leur zone géographique,
- . être garants du bon fonctionnement de l'arbitrage sur les étapes de compétitions de leur zone géographique,
- . être garants de l'harmonisation de l'arbitrage sur leur zone géographique en lien avec les directives d'arbitrage nationale,
- . assurer le suivi des officiels de compétitions sur leur zone géographique.



> QUALIFICATIONS AMATEUR

. Nombre d'équipes participantes :

. Système sportif :

Championnat matches aller Championnat matches aller/retour Autre, précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Calendrier prévisionnel :

Dates	Lieux	Organisateurs



Art 2.3 - Organisation des épreuves / B - Division Amateur / 3. Amateur, Amateur Féminine / b) Phase de qualification / Organisation

C - Amateur et Amateur Féminine

Les phases qualificatives des épreuves de la division Amateur et Amateur Féminine se déroulent de septembre jusqu'au dimanche précédent la date de clôture des engagements des finales des championnats de France.

La répartition des équipes et le système sportif dans chaque zone géographique sont déterminés par les responsables des zones géographiques en fonction du nombre d'équipes engagées.

A l'issue de ces phases de qualifications, en fonction de leur classement et des quotas de places fixés par la FFE, les équipes accèdent aux phases finales des championnats de France de l'épreuve dans laquelle elles sont qualifiées.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Fait à Le

Nom/Prénom